

TAXE D'APPRENTISSAGE

Fiche Technique

Comment faire bénéficier le Lycée des Métiers P.A Chabanne
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE

La Taxe d'Apprentissage, c'est un impôt dont vous pouvez vous acquitter, au plus tard le 28 Février de chaque année, en versant à notre lycée une subvention calculée à partir des salaires versés en 2015.

VERSEMENT DU BAREME (hors quota)

Le lycée est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour les catégories A

Lors du versement à l'organisme Professionnel Collecteur, vous devez spécifier le choix de notre établissement et mentionner notre RIB

RIB :

LYCEE PA CHABANNE
28 Rue Bir Hakeim
BP.45
16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE

Code banque : 10071- code guichet : 16000- n° de compte 00001000271- clé RIB : 15
IBAN : FR76 1007 1160 0000 0010 0027 115 BIC- TRPUFRP1

VERSEMENT DU QUOTA

Nous formons des apprentis dans le cadre de l'Unité de Formation par Apprentissage au sein du lycée, qui dépend du CFA Académique (académie de Poitiers) : une formation pour la **filière Services à la Personne le BP COIFFURE**.

Le lycée est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour les catégories A

Lors du versement à l'Organisme Professionnel Collecteur, vous devez préciser :

U.F.A Lycée des Métiers P .A Chabanne Chasseneuil sur Bonnieure
CFA académique
15 Rue Guillaume VII le Troubadour
BP 609
86022 POITIERS CEDEX

RIB : Agence comptable GIP AGEVIF
Lycée Camille Guerin – 86000 POITIERS

Code banque : 10071 code guiche : 86000 n° de compte 00001002971 clé RIB : 88
IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0297 188 BIC : TRPUFRP1

En nous versant la Taxe d'Apprentissage, vous participez activement à la formation Professionnelle du lycée des Métiers PA Chabanne.

Tous les personnels se joignent à moi pour vous en remercier.

Le Proviseur,

N. MAZURIER